

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

Bégin, le 12 décembre 2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 12 décembre 2024 à 11h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sous la présidence de Monsieur le maire suppléant M. Stécy Potvin.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve, conseiller au siège no 1  
Mme Caroline Audet, conseillère au siège no 2  
M. Ghislain Bouchard, conseiller au siège no 4

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale

Sont absents les membres du conseil suivants :

M. Gérald Savard, maire  
M. Alexandre Germain, conseiller au siège no 5  
M. Raynald Pearson, conseiller au siège no 6

## **ORDRE DU JOUR**

- 1.00 Ouverture de la séance ;
- 2.00 Signification de l'avis de convocation ;
- 3.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 4.00 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 ;
- 5.00 Adoption triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 ;
- 6.00 Période de questions ;
- 7.00 Clôture et levée de la séance extraordinaire.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

---

Sous la présidence de Monsieur Stécy Potvin, la séance extraordinaire est ouverte à 11h.

### **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

---

Tel que le stipule l'article 153 du Code municipal, Madame la greffière-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR**

---

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve  
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-12-200 **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

---

**ATTENDU** les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Bégin prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
Exercice se terminant le 31 décembre 2025**

**REVENUS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Taxes	1 134 122 \$
Paielements tenant lieu de taxes	64 086 \$
Transferts	421 888 \$
Services rendus	47 042 \$
Imposition de droits	26 000 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$
Intérêts	17 250 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 715 388 \$</b>

REVENUS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	249 000 \$
APPROPRIATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	178 900 \$
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 143 788 \$</b>

**DÉPENSES DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Administration générale	369 721 \$
Sécurité publique	212 957 \$
Transport	466 462 \$
Hygiène du milieu	348 027 \$
Santé et bien être	882 \$
Aménagement, urbanisme et développement	174 028 \$
Loisirs et culture	84 882 \$
Frais de financement	17 725 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 674 684 \$</b>

REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	<b>32 690 \$</b>
DÉPENSES DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<b>428 400 \$</b>
REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT	<b>8 014 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DÉPENSES ET DETTE À LONG TERME</b>	<b>2 143 788 \$</b>

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve

Appuyé par M. Ghislain Bouchard

24-12-201 **D'ACCEPTER** le budget de l'année financière 2025 tel que présenté ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. ADOPTION DU TRIENNAL D'IMMOBILIATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026 ET 2027**

---

**ATTENDU** les dispositions de l'article 953.1 du Code municipal concernant l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Bégin prévoit réaliser les projets suivants au cours des exercices financiers, 2025, 2026 et 2027 ;

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025, 2026 ET 2027**

	2025	2026	2027	Provenance \$
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				
Ajout d'un bureau urbanisme	10 000			Surplus accumulé
Équipement et ameublement urbanisme	5 500			Surplus accumulé
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
Achat de boyaux incendie	3 750			Surplus accumulé
Remplacement système de communication	2 500	4 500	4 500	Surplus accumulé
Achat d'habit de combat	8 100	5 000	5 000	Surplus accumulé
<b>TRANSPORT</b>				
Ajout de lumières de rue	5 000	5 000	5 000	Surplus accumulé
Travaux de voirie rue Lapointe		150 000		TECQ et surplus accumulé
Achat d'un tracteur		260 000		Surplus accumulé et fonds de roulement
Remplacement de ponceaux	50 000	50 000	50 000	TECQ et surplus accumulé
Travaux de voirie 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> rang	1 000 000			PAVL et emprunt
Travaux de voirie divers	187 500	162 500	162 500	TECQ et surplus accumulé
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
Prolongement de la conduite d'eau potable			1 000 000	Subvention, emprunt et surplus accumulé
Gainage 4 <sup>e</sup> rang		200 000		TECQ et surplus accumulé
Amélioration du poste pompage 1		50 000		TECQ et surplus accumulé
Construction d'un écocentre (tripartie)	45 000			Surplus accumulé
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>				
Construction d'une patinoire	50 000			Subventions et surplus accumulé
Rénovation salle communautaire	11 000			Subventions et surplus accumulé

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet

Appuyée par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-12-202

**QUE** le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 soit accepté tel que présenté ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE BUDGET**

---

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 11 h 23. Aucune question n'est posée.

**7. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

---

24-12-203 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Philippe Villeneuve et résolu que la séance soit levée à 11 h 24.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je, Stécy Potvin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Stécy Potvin  
Maire suppléant

Mme Mireille Bergeron  
Directrice générale et greffière-trésorière